

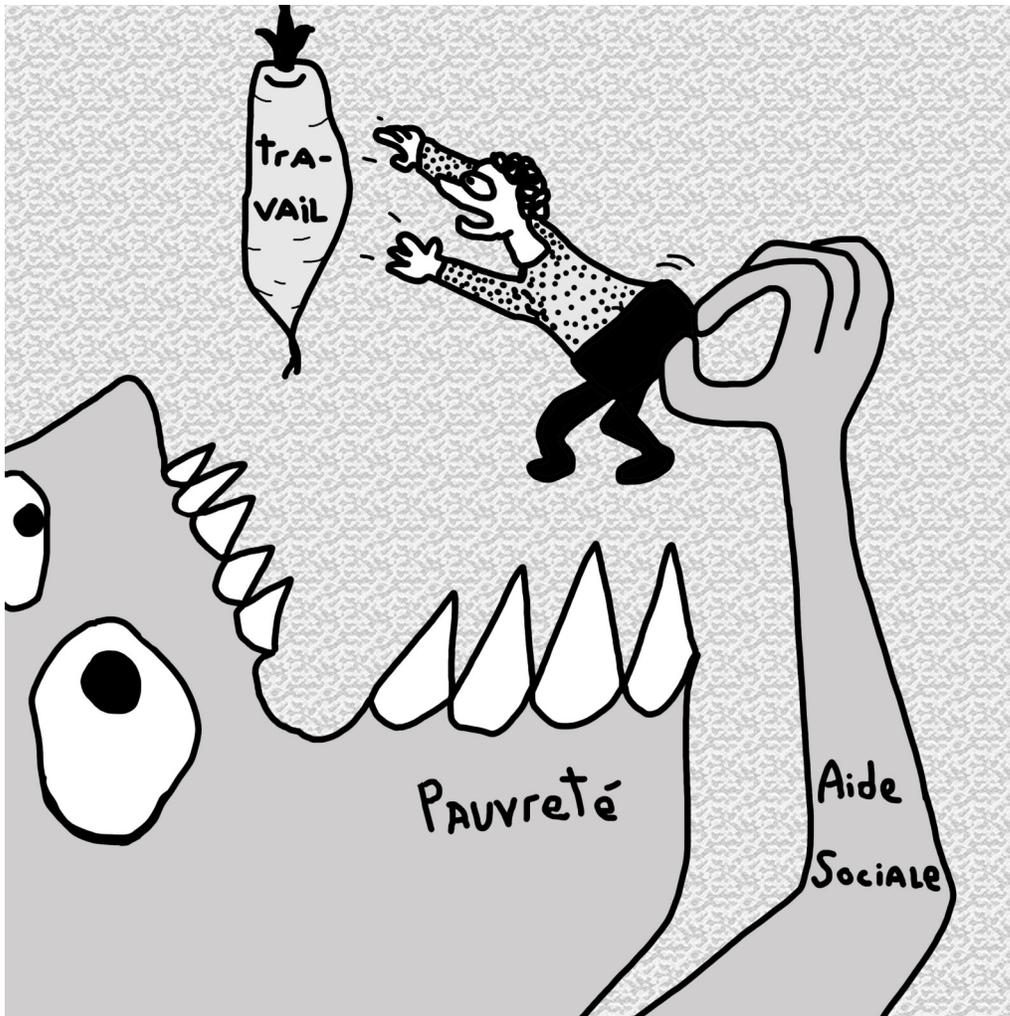
LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



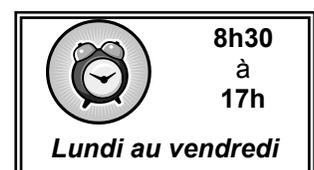
Jun 2021

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.



Sommaire

Conférence du 1er mai par Simon Pouliot et Véronique Salmon	P. 2, 3
Info-Loi par Renée Dubeau	P. 4
Une action directe auprès du ministre Boulet par le Collectif pour un Québec sans pauvreté	P. 5
Pourquoi pendant ces moments difficiles on a toujours des préjugés par Robert Roussel	P. 6
Anniversaire des membres par Véronique Salmon	P. 7
Merci à Étienne, Kasandra et Maxime par Véronique Salmon	P. 8
Merci Ginette par Véronique Salmon	P. 9
Panel : le revenu de base « qu'ossé ça donne » par Simon Pouliot	P. 10
COVID-19 : les personnes assistées sociales abandonnées à leur sort par le gouvernement par le FCPASQ et le CPQSP	P. 11, 12
Nouvelle de la militance par Véronique Salmon	P. 13
Calendrier	P. 14





Présentation du Projet

« Entendre et agir ensemble »

Par Danielle Lambert

« Entendre et agir ensemble » prendra la route dès l'automne prochain pour vous rencontrer.

Ça veut dire quoi **Entendre et agir ensemble** ?

Entendre - Mieux connaître la réalité des personnes assistées sociales
Agir ensemble - S'outiller pour comprendre la Loi et s'unir pour défendre ses droits

Bien que depuis près de 45 ans, l'ADDSQM accueille et soutient les personnes assistées sociales dans leurs demandes d'informations et leurs démarches, un grand nombre d'entre elles, à l'extérieur des quartiers centraux, ne connaissent ni l'organisme ni La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, ce qui a pour effet de les maintenir dans l'incapacité de défendre leurs droits. Le manque d'information chez les personnes assistées sociales quant à leurs droits et responsabilités est flagrant.

Il semblait donc important pour l'ADDSQM d'élargir le réseau actuel de l'organisme afin de rejoindre un plus grand nombre de personnes dans la région 03.

Cette initiative sera l'occasion de sortir des quartiers centraux de la ville de Québec et de rendre compte des multiples réalités des personnes assistées sociales vivant de la grande région 03. De ce fait, cette tournée de consultation et d'échanges sera l'occasion de créer de nouveaux liens qui permettront de mieux répondre aux besoins des personnes assistées sociales, de mieux défendre leurs intérêts et de lutter ensemble, contre la pauvreté.

C'est exactement ce que « **Entendre et agir ensemble** » permettra.

L'ADDSQM propose donc de rencontrer les personnes assistées sociales dans leurs milieux, d'échanger avec elles de leurs vécus, de les informer sur la Loi et sur leurs droits, et par le fait même les inviter à participer aux mobilisations et aux luttes contre la pauvreté et les préjugés qui y sont rattachés.

Dans le cadre de ces rencontres, il est impératif de rencontrer le plus de personnes vivant des réalités différentes et issues de divers milieux. Il est donc essentiel de rejoindre des personnes qui vivent actuellement de l'aide sociale, mais aussi des personnes qui y ont eu recours par le passé ou qui tentent d'y avoir accès sans succès.

En allant à la rencontre des organismes et des gens qui les fréquentent, les membres de l'ADDSQM pourront répondre aux questions sur la Loi d'aide sociale, les informer et les outiller pour en faciliter la compréhension et la mobilisation.

L'un des objectifs de « **Entendre et agir ensemble** » est justement de rassembler les acteurs concernés par la pauvreté et l'exclusion sociale pour ainsi travailler ensemble, sur les enjeux importants. La mobilisation souhaitée demeure un élément majeur du développement du pouvoir d'agir sur leur vie.

Ces rencontres permettront entre autres aux participants.es, si elles le souhaitent, de faire un premier pas vers l'action collective. L'action collective, en plus d'être un levier essentiel à la lutte contre la pauvreté, mènera potentiellement à créer une communauté active, informée et engagée à lutter pour de meilleures conditions de vie pour tous et toutes. L'action collective est un motivateur extraordinaire pour les personnes qui y participent.

Le projet « **Entendre et agir ensemble** » s'appuie sur les principes d'une recherche-action. Il s'agit donc d'obtenir de nouvelles informations sur la réalité et les obstacles auxquels elles font face, mais également de se mettre en action. Cette initiative permettra d'avoir une vision collective, de bâtir de nouvelles alliances, concertations et coalitions afin d'envisager des pistes de solution et d'actions qui regrouperont un plus grand nombre de personnes.

Dans l'éventualité où ces alliances sont présentes, une collaboration sera souhaitable pour un échange d'informations ou encore pour étendre les mobilisations et revendications à celles de l'organisme ou encore à celles du regroupement national, le FCPASQ, pour un soutien logistique accru.

Dans les prochaines semaines, l'ADDSQM prendra un premier contact avec vous et les organismes de la région 03 qui sont en lien avec les personnes assistées sociales et qui souhaitent participer, s'engager à défendre leurs droits et à lutter contre la pauvreté. Les détails sur les ateliers, le calendrier de rencontres et les besoins de préparation vous parviendront dans les prochains mois.

Les rencontres à venir avec les organismes et les personnes qui les fréquentent, nous permettront, nous l'espérons tant, de créer des alliances fortes, actives et créatives pour que la dignité des personnes assistées sociales passe également par une réelle reconnaissance de leurs apports dans nos communautés.

On a très hâte de vous voir et je vous dis d'avance un gros merci de participer.

Les revenus, les gains et les avantages

INFO-LOI



Par
Renée
Dubeau



La loi et les règlements déterminent les sommes d'argent que perçoivent les prestataires comme des ressources, mais elle fait plusieurs distinctions de ces revenus, gains et avantages. La note qui suit est pour vous aider à y voir plus clair en y donnant quelques indications des plus fréquentes et des généralités.

La plupart des ressources sont comptabilisables, de même que la plupart des revenus d'organismes publics. Ils sont déduits des prestations. Par exemple, les revenus provenant de l'assurance-emploi, de la Régie des rentes du Québec, de la CNESST, de la SAAQ, etc

Certains revenus sont exemptés en totalité, tels que les prestations fiscales ou les allocations pour enfant, les gains de travail gagnés accessoirement aux études (emploi d'étudiant), les allocations ou les frais liés à une participation d'aide à l'emploi. Cependant, certaines ressources bénéficient d'exemption : 350\$ par enfant sur la pension alimentaire versé au bénéfice des enfants, 100\$ de don mensuel.

Le **revenu de travail**, c'est une rémunération pour l'exécution d'un travail, c'est un versement en salaire. Une partie des gains peut être conservée pour tous les prestataires d'aide sociale. Auparavant, on faisait une distinction entre les programmes, maintenant cette différence n'existe plus, tous les prestataires ont le même gain permis, c'est-à-dire une somme qu'elles peuvent conserver sur un gain de travail : 200\$ pour une personne seule et 300\$ pour un couple. L'excédent du gain permis est soustrait sur la prestation du mois suivant. Prendre note que cet argent doit-être déclaré avec diligence (rapidement), car vous perdrez le droit du gain permis et vous devrez rembourser la totalité du gain de travail.

La nature et la valeur des **biens** possédés par une ou un adulte ou la famille, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, sont susceptibles d'influencer la prestation à laquelle ces personnes peuvent avoir droit. Tous ont le droit à un bien permis (exclusion) de 1500\$ (personne seule) ou 2500\$ (famille). Cependant, différentes exclusions sont permises, par exemple la valeur nette d'une maison qui ne dépasse pas 164 458\$ au programme Aide sociale, et qui ne dépasse pas 235 401\$ au programme Solidarité sociale. Lorsque la valeur des biens excède l'exclusion permise, cet excédent est considéré comme une ressource pour l'adulte ou la famille et on applique 2% que l'on retranche sur la prestation.

Les meubles et effets d'usage domestique et les contrats d'arrangement funéraires sont exclus en totalité. Pour d'autres biens une limite est imposée, tel que 60 000\$ pour les sommes enregistrées pour la retraite, souvent des REER.

L'avoir liquide comprend tout ce qu'une personne seule ou une famille possède en espèces, ou sous une forme équivalente (en chèque, en mandats-poste, etc.). Il comprend aussi la valeur des actifs qu'elle peut transformer en espèces à court terme.

Des exclusions s'appliquent sur ces avoirs. Pour les personnes aux programmes Aide sociale et Objectif emploi, elle est de 1500\$ pour une personne seule et 2500\$ pour un couple. Au programme solidarité sociale, elle est de 2500\$ ou 5000\$ pour un couple. Attention au dépassement, parce qu'il est comptabilisé et vous devrez le rembourser.

Les personnes au Programme solidarité sociale bénéficient d'une exclusion de 235 401\$ pour une succession. Pour les personnes au Programme aide sociale, la seule exclusion est celle des avoirs liquides.

Nous n'avons dressé que les notions générales et quelques exemples de ressources. Il existe une liste exhaustive de ressources exemptées ou pas. Nous ne pouvons illustrer dans ce texte tous les cas de figures. N'oubliez pas de vous informer, afin d'éviter les pénalités. N'oubliez pas que *Le diable se cache dans les détails*.

Suivi sur le projet de réforme de l'IVAC

Quelques éclairages nouveaux sont apportés au projet de loi 84, réforme de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC). En mars, nous avons attiré votre attention sur les modifications concernant les impacts sur les personnes prestataires d'aide sociale. Depuis, de nouvelles modifications sont connues.

Dans le programme actuel de l'IVAC, les personnes ne peuvent bénéficier pleinement de leur indemnisation, car elle est comptabilisée comme une ressource. Ce règlement a été fortement contesté dans la rue et devant les tribunaux. Bonne nouvelle, le ministre de la Solidarité sociale confirme que ces indemnisations seront exemptées à hauteur de 235 000\$, pour tous les prestataires, autant pour ceux au programme Aide sociale qu'au programme Solidarité sociale. Cette modification devrait entrer en vigueur en janvier 2022.

Le Ministre envisage d'introduire une nouvelle disposition qui permettra d'exclure toutes les indemnités reçues pour compenser une atteinte ou une perte d'intégrité physique ou psychique du calcul des prestations d'assistance sociale versées aux victimes d'actes criminels, d'accidents de la route, de lésions professionnels ou reconnues dans le cadre d'un recours de groupe ou individuel. Cette modification réglementaire pourrait être mise en œuvre en janvier 2022. Il nous reste à savoir si cette indemnisation versée sous forme de rente bénéficiera elle aussi, d'une exemption mensuelle.

L'IVAC verse deux sortes d'indemnisation : une pour perte d'intégrité physique ou psychique et une autre pour le remplacement de revenu. Le ministre responsable du projet de loi 84, Simon Jolin-Barette fait marche arrière sur le remplacement de revenu. Sa première intention était de priver les personnes sans emploi au moment de l'événement, d'un remplacement de revenu. Il recule sur ce point et un calcul pour les personnes sans emploi se fera sur la base du salaire minimum. Mais il maintiendra son intention de le limiter à 3 années. Une victoire qui n'en ait pas une pour les personnes assistées sociales, car le remplacement de revenu est une ressource comptabilisable et déduit sur les prestations.

INFO-LOI



Par
Renée
Dubeau



Recours collectif sur la pénalité de retraite liés aux prestations

INFO-LOI



Par
Renée
Dubeau



Une demande est actuellement devant les tribunaux pour une action collective (recours collectif) pour ceux et celles qui ont touché des prestations d'invalidité de Retraite Québec.

Toutes les personnes reconnues invalides par Retraite Québec et qui ont suffisamment cotisé reçoivent des prestations d'invalidité par cet organisme. Elles reçoivent ces prestations jusqu'à ce qu'elles atteignent 65 ans. À ce moment, la prestation d'invalidité est convertie en prestation régulière, avec une diminution parce qu'elles n'ont pas cotisé à leur régime entre 60 et 65 ans. Ces personnes soutiennent que la perte de revenu est de 35%. Elles subissent la même pénalité que ceux et celles qui ont touché volontairement à leur régime de Retraite Québec à 60 ans. Elles soutiennent que c'est bien involontairement qu'elles ont cessé de contribuer à leur régime, dans ce cas elles ne devraient pas être pénalisées.

Devant les tribunaux, le gouvernement du Québec se défend en alléguant que la perte de revenu est comblée par les versements de pension de vieillesse (PV) et supplément de revenu garanti (SRG). Malgré les versements du gouvernement fédéral, elles ont fait la preuve qu'elles sont pénalisées et discriminées et qu'elles ont une réelle perte de revenu.

Actuellement, la demande d'une action collective est en attente devant les tribunaux. Si cette demande est acceptée alors là, un tribunal jugera du dossier et déclarera si oui ou non il y a discrimination. C'est à cette étape que les personnes pourront s'inscrire au recours collectif et recevoir les compensations déclarées par le juge. Seules les personnes qui ont touché des prestations d'invalidité pourraient faire partie du groupe.

C'est un dossier que nous suivons avec intérêt. Premièrement pour informer, en temps et lieu, les prestataires d'aide sociale qui ont touché une prestation d'invalidité. Deuxièmement, un jugement favorable nous offrirait une opportunité de contester devant les tribunaux l'obligation de toucher la RRQ à 60 ans pour tous les prestataires d'aide sociale, car eux aussi ont une perte de revenu après 65 ans.

TÉMOIGNAGE

Par un membre de l'ADDS

(qui a aussi réalisé la caricature de la page couverture)

Je suis une personne qui reçoit de l'aide financière de dernier recours. Je vous évite les détails de ma situation personnelle, mais je veux vous partager mon point de vue. Je trouve ça difficile de m'exprimer sur le sujet, qui reste quand même assez tabou, malgré une apparente ouverture.

Je n'aime pas associer mon identité à ma source de revenu. Ce n'est pas facile quand on me demande: "Tu fais quoi dans la vie ?" Il y a tellement de jugements associés aux "B.S.", dans la société. Les valeurs de "travail", de "succès" et de "mérite", entre autres, sont en contradiction avec une vision bienveillante que c'est correct de recevoir de l'aide, quand on n'arrive pas à "gagner sa vie", pour différentes raisons. Quand on reçoit de l'aide, même si on sait que c'est légitime, ça finit par affecter l'estime de soi.

J'ai quand même de la gratitude, car ça m'a permis de survivre. Il y a des endroits dans le monde où le mot "pauvreté" n'a pas le même sens. On est dans un pays riche et très sécuritaire. Il faudrait se rappeler aussi que les grandes compagnies en profitent bien, des subventions du Gouvernement. Il y a des gens qui pensent qu'on est des profiteurs, les personnes assistées sociales, mais la manière dont je vois ça, c'est la société qui se paye une sécurité. Ça revient moins cher de payer les pauvres un minimum pour leur survie, que de payer pour les mettre en prison ou à l'hôpital et de ramasser les dégâts sociaux qui sont faits quand les gens sont prêts à tout pour survivre. Et puis les travailleurs actuels peuvent en avoir besoin un jour, c'est une sécurité pour eux aussi.

On devrait investir plus sur les personnes en situation de pauvreté, afin qu'elles puissent atteindre un revenu couvrant les besoins essentiels. Si leur revenu pouvait atteindre la "mesure du panier de consommation", en fin de compte, moins d'énergies seraient perdues pour simplement "survivre", et une meilleure participation sociale serait possible.

La piste du "Revenu Universel Garanti" pourrait être intéressante, mais pas à tout prix. S'il faut renoncer à nos libertés civiles en échange, il y a là peut-être un danger, lié à cette belle promesse.

Je ne comprends toujours pas pourquoi les assistés sociaux n'ont pas eu droit à la PCU (Prestation Canadienne d'Urgence). Le minimum pour survivre, c'est moins quand tu es pauvre ?

Finalement, je voudrais donner quelques pistes qui m'ont aidé: Demander de l'aide (il n'y a pas de honte!), Faire reconnaître ma contrainte sévère à l'emploi, Aller chercher de l'aide alimentaire et apprendre à cuisiner, Faire une demande de logement subventionné, Faire une démarche thérapeutique et m'occuper de mon rétablissement, Avoir des projets stimulants.



Budgets provincial et fédéral

Par Simon Pouliot

On se fait dire souvent que l'argent manque dans les coffres de nos gouvernements. Si c'est le cas, ça n'a pas paru en cette année pandémique ! PCU par-ci, subvention salariale par là, les gouvernements provincial et fédéral n'ont vraiment pas hésité à faire grimper la dette publique pour essayer d'amenuiser les impacts économiques de la récession causée par le coronavirus. C'est une bonne chose d'ailleurs ! Sans la PCU, plusieurs millions de canadiens se seraient retrouvé sur des programmes tels que l'aide sociale ce qui, les lecteurs de la Riposte en savent quelque chose, n'est pas souhaitable. Par contre, si les gouvernements ont fait leur possible pour empêcher que de nouvelles personnes deviennent prestataires de l'aide sociale, ils n'ont pas fait grand-chose pour les personnes qui s'y trouvaient déjà. On l'a dit beaucoup cette année et on va le répéter ici, les personnes assistées sociales n'ont eu aucune aide directe (ou presque) pour passer à travers la pandémie. Des assouplissements administratifs, oui. Des permissions supplémentaires, quelques-unes. Mais presque rien qui met plus de nourriture dans le frigo. Ce, bien que la grande majorité de ceux qui ont déclaré certains revenus ont vu ces revenus disparaître tout en voyant le prix du panier de consommation augmenter. Nous avons un espoir en voyant les budgets fédéral et provincial arriver, mais nous avons été amèrement déçus. Voici pourquoi.

Pour ce qui est du budget fédéral, nous ne pouvions pas nous attendre à une aide directe sous la forme de prestations d'aide sociale puisqu'il s'agit d'une compétence provinciale. Cependant, nous aurions pu espérer une augmentation des versements de crédit de TPS. D'ailleurs, la seule mesure que les personnes assistées sociales ont reçue directement c'est un deuxième versement de ce crédit en avril 2020. Ce que le gouvernement libéral a fait dans son budget déposé le 19 avril 2021 c'est de se concentrer sur les travailleurs. Il a augmenté le salaire minimum pour les employé.e.s fédéraux à 15\$/heures. Une bonne chose pour ces personnes, mais réalistement, très peu de ces travailleurs avaient un taux horaire sous 15\$. Il est estimé que cette mesure va toucher environ 26 000 personnes. Autrement, le gouvernement du Canada va augmenter les prestations de la sécurité de la vieillesse ainsi que l'allocation pour les travailleurs. Pour la première mesure, les pensions augmenteront de 10% en plus d'un versement unique de 500\$, mais ce, seulement pour les prestataires âgés de 75 ans et plus. L'écart entre les prestataires de la pension serait-il une mesure incitative pour encourager les jeunes retraités à continuer sur le marché du travail? Quant à la bonification de l'allocation pour les travailleurs, elle va réellement aider les travailleurs à faible revenu à ce qu'ils et elles touchent ce crédit d'impôt pleinement en augmentant les seuils à partir desquels cette prestation commence à diminuer. Avec cette bonification, une personne seule qui travaille au salaire minimum touchera l'entièreté de ce crédit d'impôt, soit environ 1400\$.

Pour ce qui est du gouvernement provincial, le bât blesse davantage. Après plus d'une année de revendication, de rencontre ministérielle et de sensibilisation médiatique, le gouvernement de la CAQ connaît la réalité des personnes assistées sociales. Pourtant, dans son budget, la seule mesure qui traite de l'aide sociale fut la majoration des prestations spéciales de 20% ainsi que leur indexation annuelle au taux d'augmentation des prestations d'aide sociale. Ce n'est pas une mauvaise chose, mais ça ne répond absolument pas à l'augmentation du coût de la vie ni aux dépenses supplémentaires dues à la COVID-19. Même pour répondre à la crise du logement, le gouvernement est assez peu ambitieux en promettant la construction de 500 nouveaux logements sociaux ce qui est très, très, TRÈS loin de répondre aux besoins.

D'autre part, la CAQ met le paquet pour l'emploi en ouvrant des programmes d'employabilité et de formation comme le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation ou encore le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologie de l'information et des communications. Si certains de ces programmes sont ouverts aux personnes assistées sociales, ils ne répondent pas aux besoins de base en formation des personnes éloignées du marché du travail.

Après presque trois années de gouvernement de la CAQ, on peut commencer à se douter que ce n'est pas avec eux que l'on va voir des changements majeurs à l'aide sociale. Du moins, s'il y en a, ils risquent de ne pas être à notre faveur !

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Juin

Yves Bédard
Jacques Bégin
Renaud Blais
Yvan Blais
Marie-Ève Duchesne
Suzanne Jobidon



Rachel Lacasse
Danielle Lambert
Stéphanie Michaud
Véronique Salmon
Sabrina St-Laurent
Caroline Tremblay
Paule Thivierge

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Juillet

Vincent Baillargeon
Josée Carré
Guy Collin
Marie-Lise
Castonguay
Cowboy
Simon Dowse
Danielle Durette



Robert Foisy
Madone Landry
Michel Leclerc
Cot Mathieu
Denise Pichette
Lise Pichette-Lessard
Gaétan Rouleau

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Août

Claude Allard
Hélène Bourque
Renée Dubeau
Carole Guilbeault



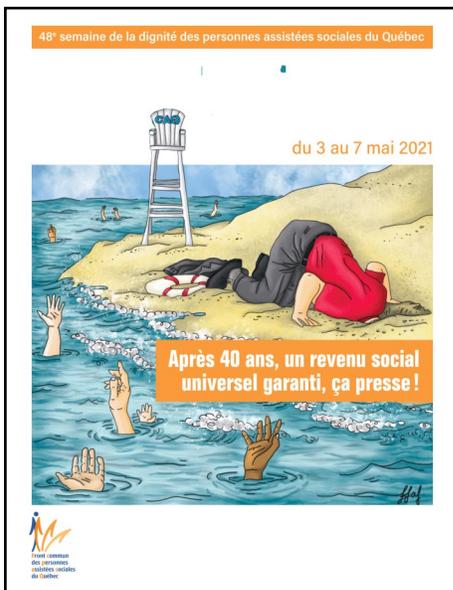
Daniel Houde
Christian Loupret
Serge Roy
Bernard St-Onge



RETOUR SUR LA SEMAINE DE LA DIGNITÉ

Par Monique Toutant et Véronique Salmon

Dans le cadre de la semaine de la dignité qui a eu lieu du 3 au 7 mai, nous avons organisé une marche avec nos alliés (l'ADDS QM et Rose du Nord), qui s'est terminée par une conférence de presse du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Le thème de la semaine était : *Après 40 ans, un revenu social universel garanti ça presse !*



POUR METTRE FIN À L'ÉTAT D'URGENCE AU QUÉBEC

Communiqué de presse de la Ligue des droits et libertés
Envoyé aux médias le 26 mai 2021

La Ligue des droits et libertés (LDL) lance aujourd'hui une déclaration pour demander au gouvernement du Québec de mettre fin à l'état d'urgence qui prévaut au Québec depuis le 13 mars 2020. Les organisations de la société civile seront sollicitées directement par la LDL pour appuyer cette déclaration.

« La LDL ne remet aucunement en cause le besoin qui fut celui de gérer et de contenir la pandémie par des mesures rigoureuses dont certaines sont toujours pertinentes, comme le démontre la Santé publique. Toutefois, entre le printemps 2020 et aujourd'hui, la LDL constate que la situation a changé : les citoyens et les citoyennes du Québec ont appris beaucoup de la pandémie et sont résolument engagé-e-s dans la lutte contre celle-ci. Et la littérature scientifique nous apprend qu'il nous faudra à l'avenir vivre avec le virus » déclare Alexandra Pierre, présidente de la LDL.

« L'état d'urgence sanitaire entraîne une intense concentration des pouvoirs et suspend le débat démocratique autour des mesures d'urgence sanitaire. L'urgence sanitaire est un état d'exception conçu pour une situation exceptionnelle se déroulant sur le court terme. À l'heure du déconfinement, les mesures sanitaires requises à la lutte contre la pandémie, si légitimes peuvent-elles être, se doivent de recevoir l'attention de l'Assemblée nationale aux fins de leur validation. Le Québec, comme d'autres sociétés, entrera dans une nouvelle "normalité" » poursuit Mme Pierre.

Au 26 mai 2021, l'état d'urgence a été renouvelé au moins 60 fois. Depuis la reprise des travaux à l'Assemblée nationale, les objets liés à la COVID-19 ont été soustraits des travaux des parlementaires.

Les nombreux décrets et arrêtés adoptés par le gouvernement du Québec depuis la déclaration initiale d'urgence sanitaire en mars 2020 mettent en lumière l'absence de considération du gouvernement pour les droits humains et pour le principe de l'interdépendance de ceux-ci. Les lignes de faille ont été révélées et amplifiées par l'état d'urgence, avec des répercussions dramatiques pour les enfants et leurs parents, les travailleuses et travailleurs à statut précaire, les personnes âgées, ainsi que les populations racisées, précarisées ou marginalisées qui se sont retrouvées au cœur de cette crise. « Si la légitimité d'avoir des mesures sanitaires n'est pas en cause, la suspension des mécanismes d'imputabilité politique a des conséquences graves en matière de droits et libertés » déclare Philippe Néméh-Nombré, vice-président de la LDL.



NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon



ACTIVITÉS 8 MARS

Café-discussion inter-rives

Le **8 mars** dernier, l'ADDS QM a participé à un café-discussion (via Zoom) sur la réalité des femmes assistées sociales. Cette rencontre a été organisée conjointement avec l'ADDS Rive-Sud et Rose du Nord. Seize femmes ont participé dont **7 militantes** de l'ADDS QM.

Marche 8 mars

En après-midi, **7 femmes** de l'ADDS QM ont participé à la marche du 8 mars.

FORMATION : PATRIARCAT, INTERSECTIONNALITÉ ET ADS+

Le **18 mars** dernier, le Comité femmes et nos deux stagiaires : Sarah-Ève et Virginie ont préparé une formation sur le patriarcat, l'intersectionnalité et l'approche différenciée des sexes + ... rien de moins ! **Douze militants et militantes** ont participé via Zoom !



Affichage pour la justice sociale et la justice climatique

Le **19 mars**, **cinq militant.e.s** ont participé à l'affichage pour la justice sociale et la justice climatique, qui est une campagne du REPAC 03-12 et dont l'ADDS QM est membre.

MANIFESTATION CONTRE LE RACISME

Sept militant.e.s de l'ADDS QM ont participé à une manifestation contre le racisme organisée par la Coordination des actions à Québec contre le racisme. Cette marche a eu lieu le **21 mars** et elle marquait de début de la Semaine d'actions contre le racisme.



AFFICHAGE « CE N'EST PAS UN POISSON D'AVRIL »

Le **1er avril**, **6 militant.e.s** de l'ADDS participaient à la campagne du collectif pour un Québec sans pauvreté qui s'intitulait : « Ce n'est pas un poisson d'avril, au Québec 1 personne sur 10 ne couvre pas ses besoins de base ».

RASSEMBLEMENT CONTRE LE FÉMINICIDE

Le **2 avril**, **deux militantes** de l'ADDS QM ont participé au rassemblement en face du parlement contre le féminicide.



FORMATION : PORTRAIT DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES

Le 14 avril, 12 militant.es ont participé à une formation intitulée « Portrait des personnes assistées sociales » via Zoom.

24 HEURES FÉMINISTES

Le 24 avril, nous étions 4 militantes a participé fièrement au 24 heures féministes organisés par la Coalition régionale de la marche mondiale des femmes.



JOURNÉE DES LOCATAIRES

Le 24 avril, nous étions 7 militants et militantes à participer au rassemblement en face du parlement, organisé par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec dans le cadre de la journée des locataires. Le thème était : « Les loyers explosent un contrôle s'impose ».



MARCHE DU 1ER MAI

Nous étions 8 militants et militantes à participer à la marche du 1er mai.

SEMAINE DE LA DIGNITÉ DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DU QUÉBEC

Cette année, la 48e semaine de la dignité des personnes assistées sociales a eu lieu du 3 au 7 mai. Le thème de la semaine était : « Après 40 ans, un Revenu social universel garanti ça presse ! »

Atelier vignettes 40 ans, 40 luttes

Le lundi 3 mai, 12 militants et militantes ont participé à un atelier (via Zoom) qui faisait un retour historique sur les luttes menées par les personnes assistées sociales au Québec. Cet atelier s'inspirait des vignettes partagées chaque jour sur Facebook.

Action d'affichage

Le 4 mai, onze personnes dont 6 militant.e.s ont installé des affiches qui informaient les gens de la semaine de la dignité et qui présentait sa revendication.

Marche et rassemblement

Le 5 mai, 11 militants et militantes ont participé et organisé la marche de la semaine de la dignité. Voir la page 10 pour les détails et les photos.

Présentation de capsules vidéo : L'aide sociale, ça fait mal!

La semaine s'est terminée le 6 mai par une discussion via Zoom sur les 5 capsules vidéo réalisées par le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec. L'ADDS QM a participé à la réalisation de la 5e vidéo qui portait sur l'endettement des personnes assistées sociales. Sept militant.e.s de l'ADDS ont participé.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Quinze membres ont participé à l'Assemblée générale annuelle de l'ADDS QM via Zoom le 17 juin.

BILAN DE L'ANNÉE

Le 3 juin, nous avons fait le bilan de l'année lors d'une rencontre Zoom. Nous étions 13 militants et militantes.

**PASSEZ UN BEL ÉTÉ !
ON SE REVOIT CET
AUTOMNE !**

**L'ADDS NE SERA
FERMÉE QU'UNE
SEMAINE :
DU 26 AU 30 JUILLET**

